

Conflits d’usage des petits barrages pastoraux à Ferkessedougou, Nord de la Côte d’Ivoire: la difficile sédentarisation des éleveurs Peuls

Michaël N’goh Koffi YOMAN

Doctorant géographe

Université Alassane Ouattara (UAO)

Raphaël Kouadio OURA

Géographe, Chargé de recherche

Centre de Recherche pour le Développement-UAO

Arsène DJAKO

Géographe, Professeur Titulaire

Université Alassane Ouattara (UAO)

doi: 10.19044/esj.2016.v12n29p337 [URL:http://dx.doi.org/10.19044/esj.2016.v12n29p337](http://dx.doi.org/10.19044/esj.2016.v12n29p337)

Abstract

In the mid 1970s, the Ivorian State developed a great project of pastoral hydraulic construction to settle and reduce conflicts between breeders and farmers in the North of the country. More than 300 small dams were then built, among them 20 in the department of Ferkessedougou. However, today the small dams banks are gradually colonized by garden crops. This state of affairs prevents the livestock to get access to water places and creates conflicts between the users due to the damage caused by the animals to crops. This article analyzes the conflicts about the use of small dams that hinder the settlement of Peul breeders in the department of Ferkessedougou. Some questionnaire surveys about 19 small dams were conducted from 2014 to 2015 next to 58 senoufo breeders, 55 gardeners, 36 peul breeders and 65 herdsmen. Moreover, the members of various small dam management committees, village committees for conflict resolution and the administrative authorities were interviewed in conducting the surveys to obtain qualitative data.

Keywords: Côte d’Ivoire; small dams; counter-season gardening; conflict between the farmers and the herders; mobility.

Résumé

Au milieu des années 1970, l'Etat ivoirien a élaboré un vaste projet de construction d'hydrauliques pastorales afin de sédentariser et réduire les conflits entre éleveurs et agriculteurs dans le Nord du pays. Plus de 300 petits barrages ont été alors édifiés dont 20 dans le département de Ferkessédougou. Mais, on assiste aujourd'hui à une colonisation progressive des rives des petits barrages par les maraîchers. Cette situation bloque l'accès des bétails aux points d'eau et crée des conflits entre usagers suite aux dégâts causés aux cultures par les animaux. Cet article analyse les conflits d'usage des petits barrages qui rendent difficile la sédentarisation des pasteurs peuls à Ferkessédougou. Des enquêtes par questionnaire sur 19 petits barrages ont été menées de 2014 à 2015 auprès de 58 agro-éleveurs senoufo, 55 maraîchers, 36 éleveurs peuls et 65 bouviers. Aussi, les membres des différents comités de gestion des petits barrages, des comités villageois de règlement des conflits et les autorités administratives ont été interrogés dans la réalisation des enquêtes en vue d'obtenir des données qualitatives.

Mots clés: Côte d'Ivoire; petits barrages; maraîchage de contre-saison; conflit agriculteurs-éleveurs; mobilité.

Introduction

De 1969 à 1974, l'Afrique de l'ouest est marquée par une grande sécheresse. Pendant cette période, les pasteurs peuls et leurs troupeaux de zébus, arrivèrent de plus en plus nombreux et pénétrèrent à l'intérieur du territoire ivoirien (Le Guen, 2004). Mais, les ravages de ces troupeaux en transhumance firent alors l'objet de violentes critiques de la part des autochtones. Le gouvernement ivoirien s'engagea à régler le problème afin d'apaiser les tensions entre éleveurs et agriculteurs. Pour les gouvernants, il fallait en outre faire sortir le nord de son retard par rapport au sud à partir de cette opportunité de développer l'activité pastorale. L'innovation fut la construction de barrages hydrauliques à vocation pastorale, qualifiés de petits barrages du fait de leurs tailles relativement réduites. Ainsi, 20 de ces barrages ont été construits dans le département de Ferkessédougou. Ces aménagements hydrauliques étaient destinés aux bovins et avaient un double objectif : réduire les dégâts causés aux cultures par les bétails transhumants en créant des passages d'accès aux points d'eau et favoriser la sédentarisation des pasteurs peuls en vue de la reconstitution d'un cheptel bovin ivoirien. La SODEPRA (Société pour le Développement des Productions Animales), structure étatique créée en 1970, exécute les travaux de construction de ces barrages et a en charge sa gestion qu'elle confiera plus tard aux villageois (Cecchi, 2007). A partir des années 1990, c'est-à-dire

juste une décennie après leur édification, un autre phénomène se développe autour des petits barrages : le maraîchage de contre-saison, devenu de plus en plus important du fait de la demande des grandes agglomérations urbaines (Fromageot, 2008 ; Oura, 2012). Le développement des cultures maraîchères autour des points d'eau empêche les animaux d'y accéder pour s'abreuver, et les conflits entre agriculteurs et éleveurs ressurgissent (Silué, 2014). Cela rend difficile la sédentarisation des éleveurs qui viennent de reprendre la transhumance.

Comment les conflits d'usage des petits barrages rendent-ils difficile la sédentarisation des éleveurs peuls ? Autrement dit, quelles sont les causes des conflits en cours dans le département ? Quels sont les différents types de conflits d'usages des points d'eau à Ferkessédougou ? Quelles en sont les conséquences sur l'activité pastorale ?

Cet article s'articule donc autour de trois points dont le premier traite des causes des conflits d'usage des petits barrages pastoraux ; le second, des types de conflits et enfin le troisième, des conséquences sur l'activité pastorale dans le département.

Méthodologie

Pour la réalisation de ce travail, nous avons procédé par une approche aussi quantitative que qualitative. Sur 19 petits barrages de Ferkessédougou, les enquêtes ont été menées de 2014 à 2015 auprès de 214 personnes réparties comme suite : 58 agro-éleveurs senoufo, 55 maraîchers, 36 éleveurs peuls et 65 bouviers. Chaque enquêté a été soumis à un questionnaire pour l'obtention des données quantitatives. Aussi, les membres des différents comités de gestion des petits barrages, des comités villageois de règlement de conflits agriculteurs-éleveurs et les différentes autorités administratives ont été interrogés à travers un guide d'entretien. Ce qui nous a permis d'obtenir les données qualitatives.

1- De la sédentarisation des Peuls aux conflits d'usage des petits barrages

Construits pour la sédentarisation des éleveurs peuls, les petits barrages constituent aujourd'hui, le lieu de rencontre d'une diversité d'acteurs et d'activités en compétition.

1-1- Historique de la politique de sédentarisation des Peuls au nord de la Côte d'Ivoire

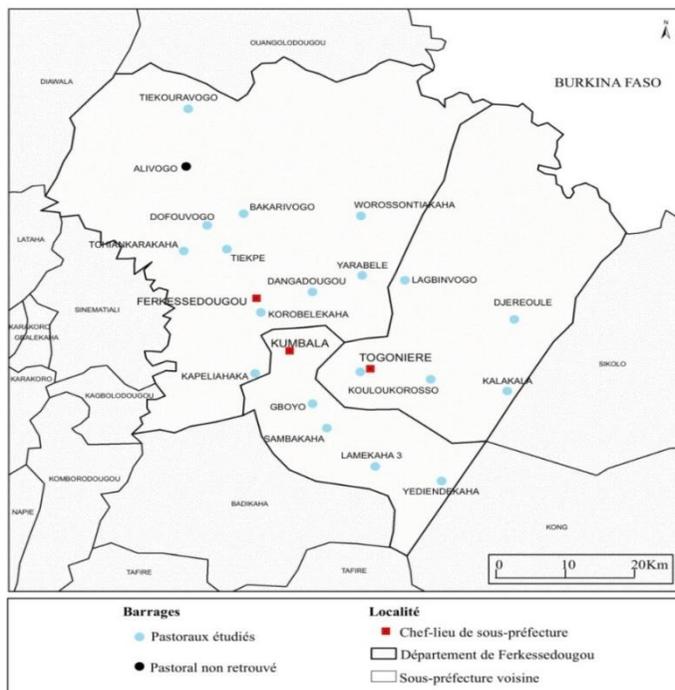
Pendant les périodes de 1968-1973 et de 1983-1985, l'Afrique de l'Ouest a été marquée par des sécheresses avec notamment, l'offensive du Sahara vers les zones méridionales. Elle a entraîné le recul rapide du domaine sahélo-pastoral et de la zone nord soudanienne agricole. Ainsi, des

pasteurs d'origine sahélienne se sont adonnés à une migration massive vers le nord de la Côte d'Ivoire. De sorte que le cheptel transhumant est passé de 40 000 à 100 000 têtes entre 1972 et 1974, c'est-à-dire en seulement trois ans, (Ancy, 1996).

Ces troupeaux transhumants ont été responsables de nombreux dégâts aux cultures qui ont été à l'origine des conflits entre les Sénoufo, les autochtones de la région et les pasteurs. Soucieux de gérer des conflits parfois meurtriers, et dont la dimension politique n'a jamais été absente (Bernardet 1992), l'État a mis en place en 1974, un programme spécial dit "Opération Zébu". Ce programme visait l'encadrement des éleveurs peuls par la Sodepra. Il visait les objectifs suivants : (i) la promotion de l'élevage de zébus en terre ivoirienne, et spécialement dans le Nord, (ii) le règlement des conflits entre agriculteurs sénoufo et éleveurs peuls, (iii) le contrôle des entrées des troupeaux migrants et l'orientation des mouvements de troupeaux à l'intérieur du pays, (iv) la création de zones de stabilisation en vue de la sédentarisation des éleveurs et (v) la protection sanitaire des bovins.

Dans la pratique, un autre volet de cette politique fut la construction de petits barrages pastoraux, dont 20 dans le département de Ferkessédougou (carte n°1). Ainsi, dans leurs mouvements quotidiens, les troupeaux sédentarisés pouvaient s'abreuver aisément sur les points d'eau. La construction des barrages a débuté en 1980 dans le département.

Carte 1 : Les barrages pastoraux du département de Ferkessédougou



Comme le montre la carte, Ferkessédougou est caractérisé par un nombre important de barrages qui couvrent l'entièreté de ce département. Cette distribution spatiale s'explique par la volonté des gouvernants de limiter au maximum les mouvements de bétails à la recherche de points d'eau en saison sèche, principale cause des dégâts. Dans la gestion de ces barrages, toute nouvelle activité environnante doit être soumise à l'autorisation préalable de la SODEPRA (Cecchi, op. cit.). Mais, afin d'accroître la disponibilité halieutique et d'impliquer les autochtones dans l'activité de pêche, les barrages ont été empoisonnés par la SODEPRA. Les sommes d'argent collectées auprès des pêcheurs servent à l'entretien des barrages et au financement des microprojets d'intérêt collectif tels que la réparation des fontaines et des édifices publics dans les villages riverains. Mais, dans la foulée des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS), la SODEPRA est dissoute en 1994 et la gestion des petits barrages a été confiée aux acteurs locaux. Ces derniers, ayant reçu la gestion des barrages sans cahier de charge précis, ont alors imposé de nouvelles conditions d'accès des bovins aux points d'eau. Ainsi, sur ces espaces prévus pour l'abreuvement des bétails, on assiste plutôt au développement de cultures maraîchères. Dans cette nouvelle atmosphère, quatre principaux modes de gestion subsistent dans le département (tableau 1).

Tableau 1 : Modes de gestion des barrages du département de Ferkessédougou

Modes de gestion	Description	Barrages concernés
Mode I	Barrages gérés par un comité (6 membres au maximum) composé majoritairement de jeunes. Ils coordonnent et encaissent les bouviers dont les animaux viennent s'abreuver sur la retenue.	Kalakala, Lamékaha 3, Yédiendékaha, Bakarivogo, Dofouvogo, Yarabélé
Mode II	Comité formé d'un nombre restreint de membres (3 à 4 personnes) constitué de vieillards, influents.	Togoniéré, Kouloukolosso, Djéréoulé, Lagbinvogo, Tchiankarakaha, Korobéliékaha, Tiékouravogo
Mode III	Barrage géré par un homme âgé très influent et craint qui s'attribue la propriété du barrage.	Sambakaha Worossontiakaha
Mode IV	Barrage géré par un comité pléthorique composé de presque toutes les forces vives du village.	Kakpéliékaha Gboyo
Aucun comité	Barrages n'ayant pas de comité de gestion lors de la réalisation de nos enquêtes de terrain.	Dangadougou, Tièkpè,

Source : **Enquêtes de terrain, 2014-2016**

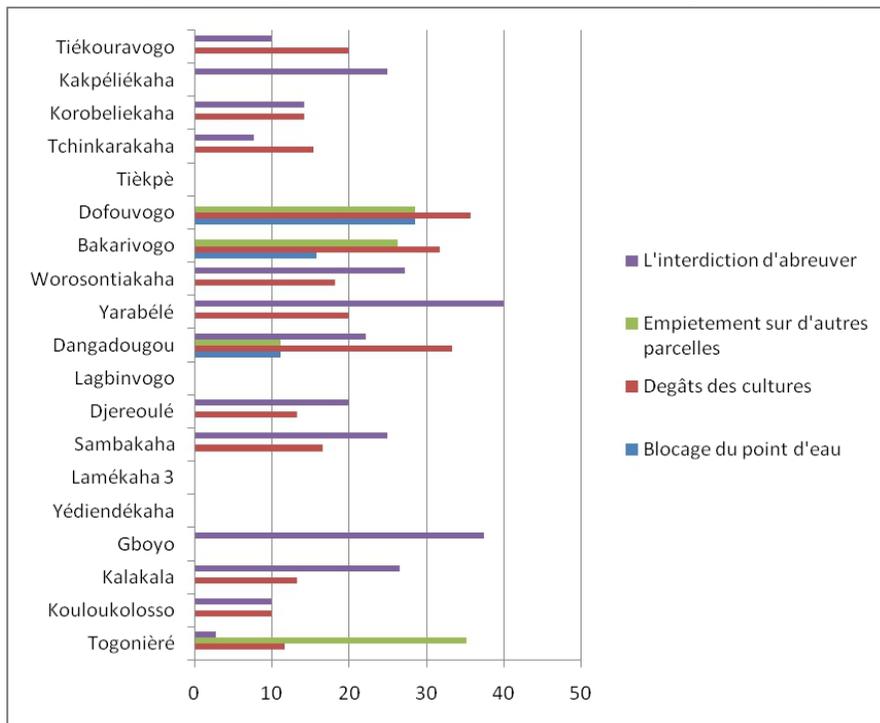
Le mode de gestion des petits barrages diffère donc d'un village à l'autre. L'absence de Peuls dans les différents comités constitue la particularité de ces modes de gestion. Les agriculteurs expliquent cela par le fait que les

bergers ne vivent pas avec eux dans les villages et ne participent guère aux entretiens des ouvrages. Ces modes de gestion des points d'eau ont eu pour conséquence le détournement de leur vocation initiale au point qu'ils provoquent aujourd'hui assez de conflits.

1-2-Des conflits d'usage aux causes multiples

Du fait de divers enjeux, on assiste à des conflits récurrents liés au blocage des points d'eau par les maraîchers. A cela, s'ajoutent les dégâts des cultures sur ces points d'eau, les empiétements de parcelles et l'interdiction de l'abreuvement aux animaux (figure 1).

Figure 1 : Proportions des causes des conflits sur les petits barrages



Source : Enquêtes de terrain, 2015

Les conflits dus aux dégâts des cultures et à l'interdiction de l'abreuvement aux animaux sont les plus fréquents. Ensuite, viennent les cas de conflits liés à l'empiètement sur les parcelles des voisins et le blocage des points d'eau. Cependant, aucun cas de conflit n'est constaté sur les barrages de Tièkpè, Lagbinvogo, Lamékaha 3 et Yédiendékaha. Cela s'explique par le fait que le barrage de Tièkpè a été détruit suite à une grande pluie. L'eau n'étant plus retenue, il ne constitue plus un enjeu de convoitise pour la pratique des deux activités. De même, il n'y a pas de conflits sur les barrages de Lagbinvogo et de Yédiendékaha du fait de

l'inexistence d'activités agricoles aux alentours. Ce sont des retenus d'eau qui se trouvent à des distances plus ou moins éloignées des barrages (3 à 4 km). Cela ne permet pas aux agriculteurs de pratiquer les cultures maraîchères.

De façon générale, les conflits surgissent quand les Peuls refusent de payer les droits fixés par le comité de gestion. Ces droits varient d'un barrage à l'autre et oscillent entre 15 000 et 25 000 FCFA voire 30 000 FCFA l'an par troupeau de 50 têtes. Ces droits sont jugés trop élevés par certains éleveurs. Les cas de refus de faire abreuver les bétails provoquent donc ces conflits. Par ailleurs, des animaux jugés malades par les gestionnaires, du simple fait de leur apparence physique, sont interdits avec le troupeau tout entier, aux points d'eau. En fait, les gestionnaires craignent que ces bœufs contaminent les autres. En de telles circonstances, les mésententes entre les acteurs conduisent à des conflits de tous genres.

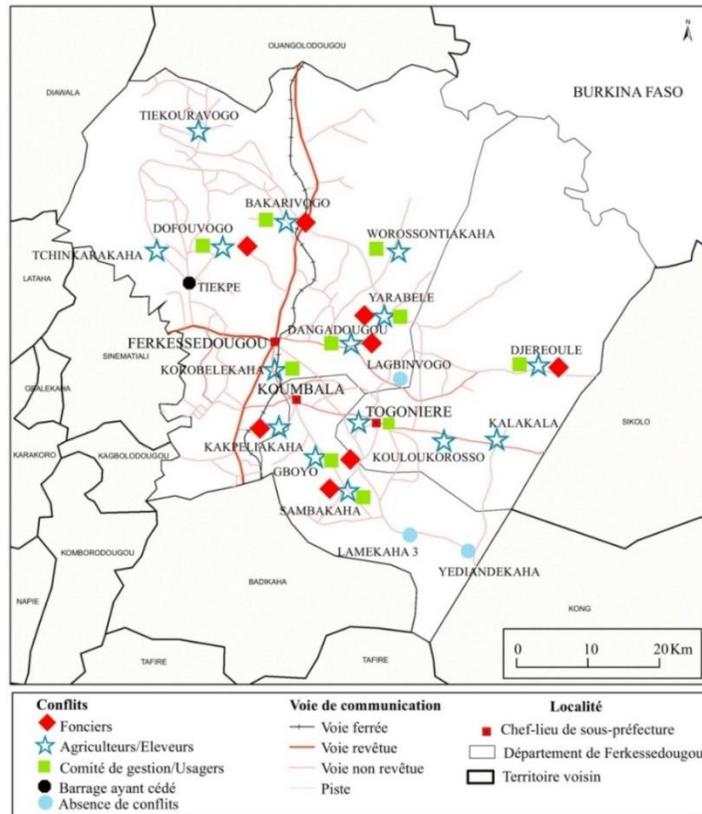
2- Les types de conflits sur les barrages

Plusieurs types de conflits subsistent sur les différents points d'eau et peuvent être classés en trois grandes catégories. Il s'agit entre autres, des conflits entre agriculteurs et éleveurs, entre maraîchers eux-mêmes et ceux qui ont lieu entre le comité de gestion des points d'eau et les usagers.

2-1- La prééminence des conflits entre agriculteurs et éleveurs dans le département

A l'échelle des villages, des comités villageois de règlement des conflits entre agriculteurs et éleveurs ont été installés avec la caution des autorités administratives. Ces comités ont pour rôle de régler les conflits à l'amiable. Malgré ces dispositions, les conflits entre agriculteurs et éleveurs restent élevés (carte 2).

Carte 2 : Les types de conflit dans les villages enquêtés



Source: BNETD/CCT, 2011; Nos enquêtes, 2015

YOMAN M, Août 2016

On s’aperçoit que les conflits entre agriculteurs (maraîchers surtout) et éleveurs dominant. Ce type de conflit concerne 78,95% des barrages. Ce sont ceux autour desquels l’activité agricole est intense, à l’exception de celui de Lamékaha 3. Dans la plupart des cas, les parcelles qu’on retrouve à proximité des couloirs d’accès à l’eau sont détruites par les animaux. Face à ces situations, les agriculteurs reprochent aux bouviers de laisser délibérément entrer les animaux sur les parcelles agricoles. Quant aux maraîchers, il leur est reproché de laisser les parcelles sans protection ou de faire blocage aux couloirs d’accès aux points d’eau. Dès lors, la cohabitation agriculture-élevage est rendue difficile sur ces sites (Hellendorff, 2012).

2-2- Les autres types de conflits d’usage des points d’eau

Dans les villages, il arrive que le comité de gestion entre en conflit avec les différents usagers de la retenue notamment les éleveurs et les pêcheurs. Ce type de conflit a pris de l’importance dans la région (tableau 2).

Tableau 2 : Les conflits d'usages par barrage à Ferkessédougou en 2015

Types de conflits	Barrages concernés	Effectifs	Proportion (%)
Foncier	Bakarivogo, Dofouvogo, Yarabélé, Dangadougou, Kakpéliékaha, Djéréoulé, Gboyo, Sambakaha	08	42,11
Agriculteurs-Éleveurs	Bakarivogo, Dofouvogo, Yarabélé, Dangadougou, Kakpéliékaha, Djéréoulé, Gboyo, Sambakaha, Tiékouravogo, Tchiankarakaha, Worossontiakaha, Kalakala, Kouloukorosso, Togoniéré, Korobéliékaha	15	78,95
Comité de gestion-Usagers	Bakarivogo, Dofouvogo, Yarabélé, Dangadougou, Korobéliékaha, Djéréoulé, Gboyo, Sambakaha, Togoniéré, Worossontiakaha	10	52,63
Absence de conflits	Lagbinvogo, Lamékaha 3, Yédiendékaha	03	15,79

Source : **Enquêtes de terrain, 2015**

Les conflits agriculteurs-éleveurs concernent la plupart des barrages (78,95%). On constate aussi une forte présence des conflits qui mettent en confrontation les comités de gestion et les usagers. Ils sont observables sur 52,63% des barrages étudiés. En fait, il est reproché aux éleveurs de faire conduire les troupeaux par des enfants qui contrôlent peu les mouvements des bétails (photo n°1).

Photo 1 : Troupeau gardé par un enfant à Togoniéré



Source : **Cliché, Yoman, 2015**

L'emploi des enfants dans l'activité pastorale est courant. En ce qui concerne les pêcheurs, certains comités les soupçonnent de vendre ou de détourner une partie des captures à leur insu. Dans ce cas, ils se voient interdits de pratiquer leur activité sur les barrages. Enfin, le troisième type de conflits, qui intervient sur 42,11% des barrages, mettent en opposition les maraîchers eux-mêmes. Ces conflits ont lieu en cas d'empiètement de

parcelles, d'expropriations de certains maraîchers au profit d'autres ou encore en de dégâts de cultures ou de billons par les enfants d'autres maraîchers.

Il arrive que ces trois types de conflit soient présents sur le même barrage (42,1 % des barrages) à l'image de Bakarivogo, Dofouvogo, Sambakaha, Gboyo, Yarabélé, Dangadougou, Djéréoulé et Togonieré ou deux types de conflit (15,79%), comme c'est le cas des barrages de Worossontiakaha, Kakpéliékaha et Korobéliékaha.

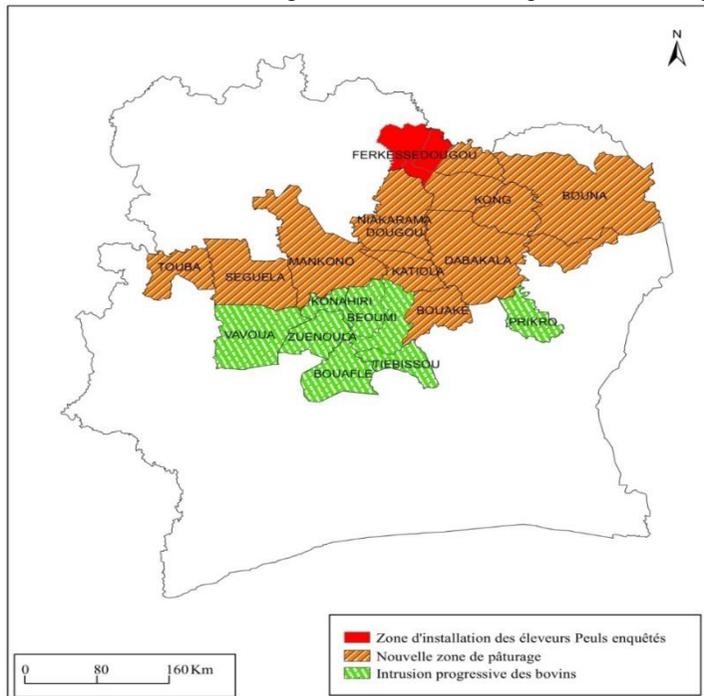
3- Les conséquences des conflits d'usage

L'exacerbation des conflits d'usage des barrages a plusieurs conséquences parmi lesquelles l'abandon de certains barrages, les tueries d'animaux et les dégâts de cultures.

3-1- Le migration de pasteurs vers le sud du pays

Comme réponse à la crise, les éleveurs peuls effectuent des mouvements descendants vers les zones sud du pays, à la limite du point de contact forêt-savane. Bien que ces déplacements soient encore récents, ils prennent de l'ampleur dans le département. Ainsi, 76,31 % des éleveurs peuls enquêtés affirment avoir des animaux dans les régions Sud du département. Ils ont pris la direction du Sud et on les retrouve notamment à Tafiré, Dabakala, Katiola et Bouaké, et du Sud-est du département c'est-à-dire à Touba, Séguéla et Mankono mais aussi vers l'Est, particulièrement à Bouna (carte 3).

Carte 3 : Localisation des troupeaux des éleveurs enquêtés dans le département



Source: BNETD/CCT, 2011; Nos enquêtes, 2015

YOMAN M, Août 2016

La carte pastorale de Ferkessédougou, à l'image de l'ensemble de la Côte d'Ivoire, est en recomposition. L'émiettement des pâturages et leur emboîtement créent régulièrement des conflits. Les éleveurs sont donc obligés de reprendre de nouveaux mouvements vers le sud du pays à la limite de la zone de savane. Ces nouvelles "zones pastorales" qui, par le passé se prêtaient mal à l'élevage bovin du fait de l'abondance de la mouche tsé-tsé, sont considérées aujourd'hui par les éleveurs comme faisant désormais partie des régions les plus aptes à l'activité pastorale. En fait, dans le contexte actuel du changement climatique, la densité de la végétation s'est réduite dans les régions aussi bien du Nord que du Centre ivoirien. Dans ces conditions, le Centre devient plus enherbé alors que la possibilité de trouver de l'herbe dans le Nord s'amenuise, surtout en saison sèche. Le centre reçoit donc de plus en plus de bétails. Ainsi, au début des années 2000, le Centre regroupaient 18,74% de l'effectif national de bovins, 4,2 % pour les "zones d'intrusion" pendant que le nord du pays (la zone soudanaise) comptait 70,35 % du cheptel bovin du pays (RNA, 2001). Cette cartographie a changé ces dernières années. En effet, les défrichements et la progression du front pionnier de l'économie de plantation, cumulés au métissage des animaux par des races trypanotolérantes réduisent les risques d'infestation par les glossines. Aussi, les feux réguliers dans ces régions du centre, ont-ils rendu ces espaces moins peuplés par les mouches tsé-tsé (Boutrais, 1992).

En fin de compte, les éleveurs répartissent leurs animaux en deux ou en trois troupeaux voire plus, pour réduire les risques de perte. Ces zones du Centre, moins saturées, en termes de présence de bétails, attirent donc les éleveurs qui profitent des résidus de cultures mais aussi de l'abondance des sources d'eau dans la zone préforestière. Les éleveurs migrants restent néanmoins en contact avec leurs parents et les propriétaires des animaux, le département de Ferkessédougou étant considéré comme leur terroir d'attache. Les retours interviennent en saisons humides, lors du recensement des animaux pour le compte de l'association des éleveurs et lors des séances de vaccination des bétails.

3-2- Les autres conséquences

Les conséquences des conflits d'usage qui ont cours à Ferkessédougou s'étendent à l'ensemble du Nord et même du Centre du pays (Silué, 2014). C'est le cas par exemple des affrontements sanglants en 2013, entre agriculteurs et éleveurs à Kalakala, qui se sont traduits par des tueries d'animaux, des dégâts cultures, etc. A ces cas de conflits, s'ajoute l'abandon total de certains barrages du département par les pasteurs. Les points d'eau concernés sont ceux de Bakarivogo et de Dofouvogo. Ces barrages étant saturés par les cultures maraîchères, les troupeaux ont du mal à y accéder et

les risques de dégâts demeurent élevés quelles que soient les précautions prises par les éleveurs. Ces derniers préfèrent conduire les bovins vers le Bandama, fleuve situé à 7 et 8 Km respectivement de Bakarivogo et de Dofouvogo. Enfin, un autre effet des conflits est le bouleversement actuel des zones d'accueil des pasteurs peuls et leurs troupeaux. En effet, ces nouveaux territoires ne sont pas au préalable aménagés pour les accueillir. Leur arrivée engendre donc des conflits puisque les pâturages en ces zones créent de nombreux dégâts aux cultures.

Dans l'ensemble, ces situations conflictuelles constituent une menace certaine pour l'équilibre social dans les régions. Ainsi, des conflits latents entre agriculteurs et éleveurs, on est arrivé en mars, à des conflits violents intercommunautaires dans le département de Bouna, à l'Est du département de Ferkessédougou. Que ce soit à l'Est, au Centre et au Centre-Ouest, l'arrivée des pasteurs dans le Nord de la Côte d'Ivoire, est source de tensions et de conflits avec les agriculteurs.

Conclusion

Les barrages édifiés par la SODEPRA avaient une vocation purement pastorale même si d'autres activités devaient être pratiquées sur ces ouvrages. Mais, dans une zone où les pluviométries sont devenues insuffisantes, la présence des points d'eau permanents attire plusieurs activités dont les cultures maraîchères de contre-saison. Le contrôle des barrages devient donc un enjeu dans les villages riverains après que l'Etat leur ait cédé la gestion. Mais, l'incapacité des acteurs locaux à concilier les activités agricoles et pastorales, sur les points d'eau, engendre plusieurs types de conflits dans le département de Ferkessédougou. De sorte qu'on assiste maintenant à des déplacements de troupeaux qui bouleversent à leur tour les zones d'accueil. Il s'agit notamment de la zone pré-forestière qui fait aussi face aux conflits agriculteurs-éleveurs.

La prise au sérieux de ces conflits et la recherche de solutions s'imposent donc aux gouvernants et chercheurs. Car l'avenir des activités agricole et pastorale ainsi que des acteurs en dépend. Tout comme de l'équilibre social dans ces régions.

References:

1. AUBERTIN (C.), 1983. « Histoire et création d'une région « sous développée »: le Nord ivoirien » in *Cahier O.R.S.T.O.M., série Sciences Humaines*, vol XIX, n°1, Ed. ORSTOM Paris pp. 23-57.
2. BERNARDET (P.), 1994 « Eleveurs et agriculteurs en Côte d'Ivoire : spécialisation et complémentarité » in *Cahier des Sciences Humaines* Ed. ORSTOM Paris pp 237-238.

3. BERNUS (E.), SAVONNET (G.), 1973. « Les problèmes de la sécheresse dans l'Afrique de l'ouest » in *Présence Africaine revue culturelle du monde noir*- N° 88 4^{ème} trimestre Paris pp. 113-138.
4. BOUTRAIS (J.), 1992, « L'élevage en Afrique tropicale : une activité dégradante ? » in *Afrique contemporaine* N°161 (spécial) pp. 109-125.
5. CECCHI (P.), 2007, *L'eau en partage : les petits barrages de Côte d'Ivoire*, Ed. IRD, Paris 300 p.
6. CECCHI (P.), GOURDIN (F.), KONE (S.), COBIN (D.), ETIENNE (J.) CASENAVE (A.), 2009. « Les petits barrages du Nord de la Côte d'Ivoire : Inventaire et potentialités hydrologiques » in *Sècheresse*, N° 20 (1) pp. 112-122.
7. CIRES, 1978. *Quelques aspects économiques de l'élevage bovin en Côte d'Ivoire : production et commercialisation*, n°19 Numéro spécial, Ed. Université d'Abidjan, Abidjan, 73 p.
8. COULIBALY (A.), OUATTARA (H. A.), CECCHI (P.), « Pastoralisme et stratégie d'acteurs locaux : pluralisme des règles et conflits », in *L'eau en partage : les petits barrages de Côte d'Ivoire*, Ed. IRD, Paris pp 201-213.
9. COULIBALY (A.), 2006. «Gestion des conflits fonciers dans le nord ivoirien : droits, autorités et procédures de règlement des conflits», communication au colloque international *Les frontières de la question foncière* Montpellier, 19 p.
10. COULIBALY (S.), 1980. *La difficile mais nécessaire intégration de l'élevage zébu dans le monde rural sénoufo*. Ed. Institut de Géographie tropicale, Abidjan 92 p.
11. FROMAGEOT (A.), 2005. « Dépasser l'enclavement : le maraîchage des savanes et l'approvisionnement d'Abidjan », in *Espace population sociétés* pp. 83-98, document mis en ligne par revue.org, <http://www.revue.org/index2726.html>.
12. FROMAGEOT (A.) 2008, « Le maraîchage marchand dans le nord de la Côte d'Ivoire : une nouvelle forme d'agriculture urbaine loin de la ville? ». In Vidal R (dir.) : *La diversité de l'agriculture urbaine dans le monde*, vol. 3 des actes du colloque *Les agricultures périurbaines, un enjeu pour la ville*. © ENSP, Université de Nanterre.
13. HELLENDORFF B., 2012. *Changement climatique et conflits agro-pastoraux au Sahel*, Note d'Analyse du GRIP, : <http://www.grip.org/fr/node/546>.
14. LE GUEN (T.) et TITO de MORAIS (L.), 2001. « Diversités des utilisations agricoles associées aux retenues d'eau du Nord de la Côte-

- d'Ivoire ». in *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n° 215, éd. IRD Montpellier pp. 283-304.
15. LE GUEN (T.), 2004, « Le développement agricole et pastoral au nord de la Côte d'Ivoire : problème de coexistence » in *cahiers d'Outre-mer*, Bordeaux, pp. 259-288.
16. MOLINIER (M.), 1971. *Note hydrologique sur le Bandaman à Ferkessédougou*, éd. ORSTOM, Paris, 46 p.
17. OURA (K.), 2012. « Extension urbaine et protection naturelle. La difficile expérience d'Abidjan ». [*VertigO*], *La revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 12, n° 2.
18. RNA, 2001, Recensement National de l'Agriculture, MINAGRI, Abidjan.